

Avis d'appel public à la concurrence

Identification de la collectivité contractante :

VILLE DE CASTELSARRASIN – Mairie – 5 Place de la Liberté - BP 80084 - 82103
CASTELSARRASIN

Tél : 05 63 32 75.00 – Fax 05 63 32 75.01 – courriel: mairie@ville-castelsarrasin.fr

Procédure de passation : Procédure adaptée – article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique. Marché de travaux et de services. La technique d'achat de l'accord-cadre à bons de commande utilisée est réglementée par les articles L2125.1, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Objet du marché : Rénovation, l'extension, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public, d'éclairage d'équipements sportifs et de signalisation tricolore.

Conformément à l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique un groupement de commandes a été constitué. Une convention constitutive de groupement de commandes **a été signée le 17 avril 2019** entre la Communauté de Communes Terres des Confluences et la Commune de Castelsarrasin pour les prestations citées en objet.

Caractéristiques principales du marché :

Forme de l'accord-cadre :

Accord-cadre à bons de commande à prix unitaires pour la partie travaux et à prix global et forfaitaire pour la partie maintenance et entretien.

Accord-cadre à bons de commande monoattributaire, passé par un pouvoir adjudicateur avec maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application des articles R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique.

La répartition entre chaque membre du groupement s'établit comme suit :

Pour la Ville de Castelsarrasin :

1° Travaux : Sans montant minimum et d'un montant maximum de 2 500 000.00 €H.T

2° Maintenance : Sans montant minimum et d'un montant maximum de 180 000.00 €H.T

Pour la Communauté de Communes Terres des Confluences :

1° Travaux : Sans montant minimum et d'un montant maximum de 500 000.00 €H.T

2° Maintenance : Sans montant minimum et d'un montant maximum de 40 000.00 €H.T

Pour le poste n° 1 : Travaux et gestion des accidents, sinistres et vandalisme. Ces prestations feront l'objet de bons de commande via un bordereau des prix. Les travaux sont rémunérés par application des prix unitaires figurant dans le bordereau des prix unitaires. En cas de travaux non prévus dans le bordereau des prix initial, le pouvoir adjudicateur prendra, par avenant, la décision d'accepter des prix nouveaux correspondant.

Pour le poste n° 2 : Maintenance et entretien du parc d'éclairage public. Ces prestations seront incluses dans un prix global et forfaitaire. Les prestations seront rémunérées par application **d'un prix global et forfaitaire annuel** maintenance et entretien.

NB : Les postes 1 et 2 concernent indifféremment la Commune de Castelsarrasin et la Communauté de Communes Terres des Confluences.

Durée de l'accord-cadre

La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois à compter de sa notification.

Négociation :

- **Phase de Négociation**

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

Si la collectivité entend faire usage de cette possibilité, la négociation sera engagée de la façon suivante :

A- En cas d'offres irrégulières et/ou inacceptables une première phase de négociation pourra être engagée selon les modalités suivantes :

1^{ère} phase de négociation : En cas d'offres irrégulières*, ou inacceptables la collectivité invitera **tous les candidats** à présenter une nouvelle proposition (tant technique que financière) à l'issue de cette première phase de négociation les offres seront une nouvelle fois analysées et classées. À l'issue de cette première phase de négociation la collectivité pourra, après analyse et classement des offres, soit attribuer le marché soit procéder à une seconde phase de négociation.

* À condition que la régularisation des offres irrégulières n'est pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres conformément au 2^{ème} alinéa de l'article R2152-2 du Code de la Commande Publique.

2^{ème} phase de négociation : la collectivité invitera **les trois premiers candidats classés** à présenter une nouvelle proposition (technique et/ou financière).

Pour les deux phases de négociation, la négociation pourra avoir lieu soit en présentiel soit par voie dématérialisée. L'organisation et les modalités d'application seront portées à la connaissance des candidats à l'issue de chaque analyse des offres.

B- En cas d'offres conformes, la négociation aura lieu selon les modalités suivantes :

La collectivité invitera **les trois premiers candidats classés** à présenter une nouvelle proposition (technique et/ou financière).

La négociation pourra avoir lieu soit en présentiel soit par voie dématérialisée. L'organisation et les modalités d'application seront portées à la connaissance des candidats à l'issue de chaque analyse des offres.

- **Attribution du marché public sur la base des offres initiales :**

Conformément à l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Cautionnement et garanties exigés : Une garantie de 5 % sera exigée. La retenue de garantie peut être remplacée au gré du Titulaire par une garantie à première demande, pendant toute la durée du marché.
La caution personnelle et solidaire n'est pas acceptée par la collectivité.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prestations seront financées sur :

Les fonds propres de la Commune de Castelsarrasin :

- **Poste 1 :** Section d'investissement pour les travaux
- **Poste 2 :** Section de fonctionnement pour la maintenance

Les fonds propres de la Communauté de Communes Terres des Confluences :

- **Poste 1 :** Section d'investissement pour les travaux
- **Poste 2 :** Section de fonctionnement pour la maintenance

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes par la **Commune de Castelsarrasin** ou par la **Communauté de Communes Terres des Confluences**. Des acomptes seront versés au titulaire dans les conditions indiquées à l'article L2191-4 et R2191-20 à R2191-22 du Code de la Commande Publique. Sauf indication contraire du titulaire dans l'acte d'engagement une avance de 5 % sera versée dès lors que les conditions indiquées aux articles L2191-2, L2191-3 et R2191-3 à R2191-12 sont réunies. Les prix sont révisables. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché. Cependant en cas de groupement conjoint le mandataire du groupement devra être solidaire.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

- Seules seront admises les candidatures présentant toutes les garanties techniques et financières suffisantes se rapportant à l'objet du marché (article 12 du RC).

Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1 – Valeur technique	55 %
2 – Prix	45 %

Date limite de réception des offres : le mardi 18 juin à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Voies de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40 – Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Le tribunal administratif peut-être saisi par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus soit via l'application « Télérecours » accessible par lien : <http://www.telerecours.fr>

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement à l'adresse : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>

Pour les retraits par voie électronique, le candidat doit impérativement renseigner lors du téléchargement du DCE les informations demandées afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments ou modifications. L'attention des candidats est attirée sur le point suivant : Le retrait anonyme reste toutefois possible, mais les candidats ayant retiré le DCE de manière anonyme ne seront pas informés des modifications apportées au DCE ou des éventuelles questions posées.

Renseignements d'ordre administratif et technique:

Chaque concurrent sera informé de l'ensemble des questions posées et des réponses données via la plateforme de dématérialisation des marchés. Pour ce faire, lors du retrait des dossiers, les candidats devront avoir fourni une **adresse courriel valide** afin de pouvoir bénéficier de toutes les modifications ou questions au sujet du DCE.

En cas de changement de coordonnées les candidats devront retirer un nouveau DCE pour être identifiés sur la plateforme de dématérialisation des marchés de la ville.

Conditions de remise des offres :

- Les offres doivent être transmises par **voie électronique uniquement** via le profil d'acheteur suivant : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>

La collectivité n'accepte pas la transmission d'offres sous format papier.

Date d'envoi de mise en ligne du présent avis : Jeudi 23 mai 2019